



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

MOUVEMENT 2019



RIS spéciales « Mouvement »

Le SNUDI FO 13 vous accompagne dans vos démarches pour le mouvement. Plusieurs réunions seront organisées, ouvertes à TOUS et GRATUITES

Calendrier et lieux des RIS

MARSEILLE	Mercredi 27 mars 9h-12h	UD FO 13, rue de l'Académie
MARSEILLE	Mercredi 3 avril 9h-12h	UD FO 13, rue de l'Académie
AIX EN PROVENCE	Mardi 2 avril 17h30-20h30	UL FO, rue des Muletier
LA CIOTAT	Jeudi 28 mars 17h00	Ecole élem Vignol LA CIOTAT
ARLES	Jeudi 4 avril 17h30-20h30	Ecole Monplaisir ARLES
SALON DE PCE	Jeudi 28 mars 17h30-20h30	Ecole Canourgues 1 SALON
SAINT REMY DE PCE	Vendredi 22 mars 17h30-20h30	Ecole élem République ST REMY

RIS spéciales stagiaires

MARSEILLE	Jeudi 28 mars 11h30-14h00	ESPE Marseille Canebière
MARSEILLE	Jeudi 4 avril 11h30-14h00	ESPE Marseille Canebière
AIX EN PROVENCE	Lundi 25 mars 11h30-14h00	ESPE Aix
AIX EN PROVENCE	Lundi 1er avril 11h30-14h00	ESPE Aix

Modalités et inscription



Le SNUDI FO a fait le choix de vous proposer des RIS plutôt que des journées de stage.

POURQUOI ?

- La participation à un stage est conditionnée par une inscription un mois avant la date
- La décision de partir en stage est conditionnée par l'autorisation de votre IEN qui peut refuser votre participation pour des raisons de service (trop de participants dans la même école, pas de remplaçants disponibles...)
- La participation à une RIS hors temps de classe n'est pas soumise à l'approbation de votre IEN
- Le temps de la RIS (3h) peut être décompter de vos 108h, en remplacement d'une RIS du 2ème trimestre.
- Si vous avez déjà une animation pédagogique prévue le jour de la RIS choisie, vous devez prévenir votre IEN **au minimum 48h** avant avec le courrier à [télécharger >ICI<](#)

[Inscrivez vous ici](#)



Afin de nous permettre de prévoir le nombre de participants et de préparer au mieux votre accueil, merci de vous inscrire à la réunion de votre choix.

A l'ordre du jour



- mouvement 2019 : grands principes et nouveautés
- calendrier prévisionnel, saisie des vœux
- les phases du mouvement
- le calcul du barème
- les types de postes
- les stratégies de demande des postes...

Suite à ces informations, nos délégués répondront à vos questions et vous indiqueront les modalités pour le suivi syndical et personnalisé de votre dossier.

Calendrier prévisionnel



Publication du memento mouvement	1ère semaine d'avril
Publication des postes disponibles	1ère semaine des vacances de printemps
Ouverture du serveur mouvement	15/04 au 26/04 (ATTENTION vacances scolaires !)

Retrouvez toutes les infos sur le mouvement mises à jour (calendrier, circulaires, liste de postes, date des réunions...) sur la [page spéciale](#) de notre site

Nouvelles règles du mouvement

ALERTE

**Remise en cause des règles du mouvement actuel...
C'est l'arbitraire contre le statut !**

TOUTES NOS CRAINTES SONT CONFIRMÉES !

Il n'y a pas d'autre choix que la mobilisation massive des personnels !

[Lire la suite...](#)

LE MOUVEMENT, ça concerne tout le monde !

Signez la pétition intersyndicale [> en ligne<](#) [> à télécharger<](#)



1er rassemblement devant l'IA le **jeudi 7 février à partir de 9h** lors de la réunion du « groupe de travail carte scolaire »

Une question ? Un renseignement ?

Contactez vos délégués du personnel SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16
Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17
Franck NEFF - 07.62.54.13.13
Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35
Muriel LE CORRE - 06.86.93.58.32
Catherine PONTVIANNE - 06.76.04.67.69



Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019

C'est le bon moment !

Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger [>>ICI<<](#)

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum). Le 1er sera débité fin janvier 2019. Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !

